



DEPARTEMENT  
ARDECHE  
ARRONDISSEMENT  
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**SEANCE DU 05/11/2024**

Date de Convocation	22/10/2024		
Nombre de Délégués			
En exercice	69	Présents	42
		Votants	60
		Pouvoirs	18

L'an deux mille vingt-quatre le cinq novembre à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle la Barnaudoise 07000 Saint Julien en Saint Alban, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

**Présent(e)s** : Mr Féougier Adrien, Mr Leynaud Jean, Mr Hilaire Bruno, Mme Gache Nicole, Mr Sallier Alain, Mr Amblard Cyril, Mr Giraud François, Mme Gigon Christine, Mme Cotta Rachel, Mr Reynaud Bernard, Mme Bernard Françoise, Mr Louahala Ali-Patrick, Mme Serre Marie-Josée, Mr Ambert Gérard, Mr Vignal Christophe, Mme Curtius Patricia, Mr Mazzini Didier, Mr Rochette Thierry, Mr Monteux Christophe, Mr Chauvi Clément, Mr Soubriillard Alain, Mr Gianinazzi Richard, Mr Vernet Sébastien, Mme Mouton Josiane, Mr Dutrieux Jean-Louis, Mr Heyraud Michel, Mr Rossetti Bernard, Mme Brivet Sylvette, Mr Coste Jérôme, Mr Tramoni Philippe, Mr Fougeirol Julien, Mr Rouby Thierry, Mme Vincent Josette, Mr Arto Jean, Mr Pasero Fabien, Mme Chareyre Sandrine, Mr Leveque Michel, Mr Feroussier Jean-Michel, Mr Chaize Dominique, Mme Colin Isabelle, Mr Louche Alain, Mr Hilaire Robert.

**Excusé(e)s** : Mr Baconnier Alain, Mme Baconnier Céline, Mr Boyer Yves, Mme Serre Laëtitia, Mme Prevost Marie, Mr Hermier Fabrice, Mr Jeanne Jean-Pierre, Mr Arnaud Gilles, Mr Sangès Marc-Antoine, Mr Tonkens Gerben, Mr Fougier Sébastien, Mme Faure Roalina, Mme Tolfo Pascale, Mr Veyreinc François, Mme Vernet Christine, Mr Bouchet Marc, Mr Blache François, Mr Sady Roland, Mme Briet Micheline, Mme Brielle Victoria, Mr Mirabel-Chambaud Frédéric, Mr Faure Olivier, Mr David Henri, Mr Vivat Yann, Mr Roche Stéphane, Mr Giraud Francis, Mr Hubert Francis, Mr Bernard Alain, Mme Labeille Stéphanie, Mme De Clerq Valérie, Mr Aurias Mickaël, Mr Jourdan Maurice, Mr Savatier Paul.

**Pouvoirs** : Mr Baconnier Alain a donné pouvoir à Mr Féougier Adrien, Mme Serre Laëtitia a donné pouvoir à Mr Louche, Mme Prevost Marie a donné pouvoir à Mr Tramoni, Mr Jeanne Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme Gigon, Mr Arnaud Gilles a donné pouvoir à Mr Chauvi, Mr Tonkens Gerben a donné pouvoir à Mme Bernard Françoise, Mme Tolfo a donné pouvoir à Mme Curtius, Mr Veyreinc François a donné pouvoir à Mr Leynaud Jean, Mme Vernet Christine a donné pouvoir à Mr Mazzini, Mr Bouchet Marc a donné pouvoir à Mr Louahala, Mme Brielle Victoria a donné pouvoir à Mr Soubriillard, Mr Vivat Yann a donné pouvoir à Mr Dutrieux, Mr Roche Stéphane a donné pouvoir à Mme Brivet, Mr Giraud Francis a donné pouvoir à Mme Serre Marie-Josée, Mr Hubert Francis a donné pouvoir à Mr Coste, Mr Bernard Alain a donné pouvoir à Mme Vincent, Mme Labeille Stéphanie a donné pouvoir à Mr Arto, Mme De Clerq Valérie a donné pouvoir à Mr Pasero,

**Secrétaire de séance** : Mme Bernard Françoise

2024/087 : Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Suite à la présentation du Pacte Technique Financier et Tarifaire, le Président invite le Comité Syndical à délibérer sur la proposition de tarifs suivante :

### Part fixe

Pour tous les abonnés, y compris industriels et agriculteurs, la part fixe est la suivante selon le diamètre du compteur pour toutes les communes de SYDEO :

15 mm	20 mm	25 mm	30 mm	40 mm	50 mm	60 mm	80 mm	100 mm
68,32 €	138,50 €	173,64 €	241,89 €	330,07 €	381,26 €	437,78 €	545,55 €	653,32 €

### Part variable

Les travaux conduits par le COPIL accompagné du bureau d'études ont mené à une proposition d'harmonisation du prix de la part variable sur l'ensemble du territoire de SYDEO dès 2025, selon les modalités suivantes :

#### Mise en place d'un tarif progressif annualisé en 4 tranches

Tranche 1 : de [ 0 à 40 ] m<sup>3</sup> = 1,45 € / m<sup>3</sup>

Tranche 2 : de ] 40 à 80 ] m<sup>3</sup> = 1,94 € / m<sup>3</sup>

Tranche 3 : de ] 80 à 120 ] m<sup>3</sup> = 2,42 € / m<sup>3</sup>

Tranche 4 : > à 120 m<sup>3</sup> = 3,03 € / m<sup>3</sup>

Compte tenu de leur situation à l'égard du service, il est proposé la mise en place d'un tarif spécifique non progressif pour les acteurs industriels et agricoles de notre territoire selon les modalités suivantes :

- Application à la demande des abonnés.
- Existence d'un branchement dédié à l'activité.
- Appartenance au collège industriel de la CCI (pour les industriels).
- Attestation de cotisant à la MSA en qualité d'actifs (pour les agriculteurs).

Le tarif appliqué sera de 1,94 € / m<sup>3</sup>.

#### Redevance Agence de l'eau pour le prélèvement sur la ressource en eau (Contre -valeur)

Zone de prélèvement	Commune(s) concernée(s)	Tarifs 2025 (en €/m <sup>3</sup> )
Zone non déficitaire	Le Teil	0,06727 €
Zone déficitaire	Les 34 autres communes de SYDEO	0,09279 €

Ceci exposé,

- Vu l'article 2224-12-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Considérant** la nécessité d'équilibre du budget M49 de la collectivité ;
- **Considérant** le Pacte Technique, Financier et Tarifaire approuvé par le Comité Syndical ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par 57 voix pour, 0 contre et 3 abstentions :

- **Décide** de fixer les tarifs suivants :

### Part fixe

Pour tous les abonnés, y compris industriels et agriculteurs, la part fixe est la suivante selon le diamètre du compteur pour toutes les communes de SYDEO :

15 mm	20 mm	25 mm	30 mm	40 mm	50 mm	60 mm	80 mm	100 mm
68,32 €	138,50 €	173,64 €	241,89 €	330,07 €	381,26 €	437,78 €	545,55 €	653,32 €

Part variableTranche 1 : de [0 à 40] m<sup>3</sup> = 1,45 € / m<sup>3</sup>Tranche 2 : de ]40 à 80] m<sup>3</sup> = 1,94 € / m<sup>3</sup>Tranche 3 : de ]80 à 120] m<sup>3</sup> = 2,42 € / m<sup>3</sup>Tranche 4 : > à 120 m<sup>3</sup> = 3,03 € / m<sup>3</sup>

Tarif spécifique non progressif pour les industries et les agriculteurs selon les modalités suivantes :

- Application à la demande des abonnés.
- Existence d'un branchement dédié à l'activité.
- Appartenance au collège industriel de la CCI (pour les industriels).
- Attestation de cotisant à la MSA en qualité d'actifs (pour les agriculteurs).

Le tarif appliqué sera de 1,94 € / m<sup>3</sup>.**Redevance Agence de l'eau pour le prélèvement sur la ressource en eau (contre -valeur)**

Zone de prélèvement	Commune(s) concernée(s)	Tarifs 2025 (en €/m <sup>3</sup> )
Zone non déficitaire	Le Teil	0,06727 €
Zone déficitaire	Les 34 autres communes de SYDEO	0,09279 €

- Autorise le Président à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

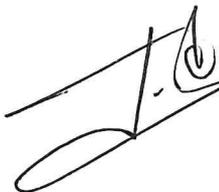
Pour extrait conforme à l'original,

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié exécutoire par Le Président

Le Pouzin, le 05/11/2024

Le Président, Jean Leynaud



**sydeo**  
SERVICE PUBLIC DE L'EAU  
DEUR D'ARDECHE  
2 route du Barrage  
07250 LE POUZIN  
Tél : 04 75 63 81 29  
sydeo.fr